



RCS : BOURGES

Code greffe : 1801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1955 B 00027

Numéro SIREN : 553 720 277

Nom ou dénomination : A.E.B. ELECTRICITE

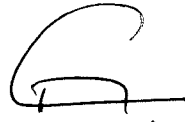
Ce dépôt a été enregistré le 20/12/2012 sous le numéro de dépôt 2847

A.E.B. ELECTRICITE

Société anonyme

Au capital de 156.000 €

Siège social : Zone Industrielle – Rue La Fontaine
18390 SAINT GERMAIN DU PUY



COPIE
CERTIFIEE CONFORME

RCS BOURGES 553 720 277

PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT DES
ACTIONNAIRES DU 29 NOVEMBRE 2012

Le vingt-neuf novembre deux mille douze, à 10 h, s'est tenue au siège de la société, une Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement, à l'initiative du conseil d'administration.

Les actionnaires, ainsi que le commissaire aux comptes, ont été régulièrement convoqués, suivant lettre du 14 novembre 2012.

Monsieur Emmanuel FERRAND, Directeur Général Délégué, préside la réunion et ouvre la séance.

Il est procédé à l'émargement de la feuille de présence, sous le contrôle du bureau, constitué de Monsieur Olivier FERRAND scrutateur choisi parmi les actionnaires, acceptant, disposant du plus grand nombre de voix, et de M. Philippe TEINTURIER secrétaire de séance.

Après avoir arrêté la feuille de présence, le bureau constate que le quorum exigé par la loi et les statuts est atteint.

L'assemblée est donc régulièrement réunie et en mesure de statuer sur les questions à l'ordre du jour, inscrites sur la convocation, à savoir :

- remplacement d'un administrateur décédé,
- pouvoirs pour les formalités,
- questions diverses

Il est laissé à la disposition des actionnaires les pièces justificatives des convocations, la feuille de présence, le rapport établi par les membres du Conseil d'Administration et le texte des résolutions.

Après l'indication que les actionnaires ont pu exercer leur droit de communication, conformément aux prescriptions légales et statutaires, le contenu du rapport est rappelé aux actionnaires.

Les débats sont, ensuite, ouverts pour permettre aux actionnaires de présenter leurs questions ou observations.

Après un échange de vues, personne ne demandant plus la parole, le bureau de l'assemblée décide de passer au vote des résolutions, qui donne les résultats suivants :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, par suite du décès de Monsieur Pierre FERRAND, administrateur, survenu le 22 octobre 2012, décide de nommer, pour pourvoir à son remplacement, à compter de ce jour et pour la durée restant à courir sur le mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera, en 2016, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- **Monsieur Olivier FERRAND, né le 6 août 1966 à BOURGES, Cher, demeurant à NANCAY (18330) "Sissin".**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'effectuer toutes les formalités de publicité et dépôt en découlant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Au terme de ce vote, toutes les questions ayant été abordées, la clôture de la réunion intervient.

De tout ce qui précède, il est dressé le présent procès-verbal, signé par les membres ayant constitué le bureau.

A.E.B. ELECTRICITE

société anonyme

au capital de 156.000 €

Siège social : Rue La Fontaine – BP 41
18390 SAINT GERMAIN DU PUY



**COPIE
CERTIFIEE CONFORME**

RCS BOURGES 553 720 277

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 NOVEMBRE 2012

Le vingt-neuf novembre deux mille douze, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie
Extraordinairement de ce jour,

Sont présents et ont émarginé le registre de présence en entrant en séance :

- Monsieur Emmanuel FERRAND,
- Madame Vanessa FERRAND, représentée par Mr Emmanuel FERRAND
- Monsieur Olivier FERRAND,

seuls membres du Conseil d'Administration.

Monsieur Emmanuel FERRAND préside la réunion et rappelle qu'il convient de remplacer Monsieur Pierre FERRAND, décédé le 22 octobre 2012, dans ses fonctions de Président du Conseil – Directeur Général.

A l'issue de cette intervention, les membres du conseil font état de leurs points de vues respectif. Puis, personne n'ayant rien à ajouter, sur la proposition de son Président, le Conseil passe au vote.

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration, après avoir rappelé le décès de Monsieur Pierre FERRAND, survenu le 22 octobre 2012, nomme pour pourvoir à son remplacement, en qualité de Président du Conseil – Directeur Général, à compter de ce jour :

- Monsieur Emmanuel FERRAND, demeurant à BOURGES, Cher, 102 rue Bourbonnoux,

et ce pour la durée restant à courir sur son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017.

Le Conseil d'Administration confère à Monsieur Emmanuel FERRAND les pouvoirs les plus étendus pour assurer la direction générale et pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Le Conseil d'Administration déclare que la nomination de Monsieur Emmanuel FERRAND en qualité de Président du Conseil – Directeur Général met fin au mandat de Directeur Général Délégué qu'il occupait jusqu'alors au sein de la société et décide de ne pas le remplacer dans ces fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Emmanuel FERRAND déclare accepter le mandat qui lui est confié, ne pas tomber sous le coup d'une interdiction ou incapacité légale, ne pas exercer d'autre mandat de Directeur Général de société anonyme et être donc en règle avec les dispositions relatives au cumul des mandats, telles qu'elles résultent de l'article L 225-54-1 du Code de Commerce.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité et dépôt en découlant.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture par le Président et un Administrateur.

Je soussignée, Vanessa FERRAND, demeurant à BOURGES, Cher, 102 rue Bourbonnoux

agissant en qualité d'Administrateur de la société :

A.E.B. ELECTRICITE
société anonyme
au capital de 156.000 €
Siège social : BP 41 – Rue La Fontaine
18390 SAINT GERMAIN DU PUY

RCS BOURGES 553 720 277

DELEGUE PAR LE PRESENT POUVOIR : Monsieur Emmanuel FERRAND, Administrateur de la société susnommée,

à l'effet de me représenter au Conseil d'Administration de la société "A.E.B. ELECTRICITE" qui aura lieu le **29 novembre 2012 à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement, devant se tenir à 10 heures, au siège social,**

afin de remplacer Monsieur Pierre FERRAND, décédé le 22 octobre 2012, dans ses fonctions de Président du Conseil – Directeur Général.

Par suite, examiner tous documents, intervenir dans tous débats, prendre part à tous votes, et plus généralement, faire le nécessaire.

Fait à BOURGES, Cher

Le 17 novembre 2012

Signature et mention "Bon pour pouvoir"

Bon pour pouvoir
